

# PALESTINE

Belgique - België  
PP  
1000 Bruxelles  
1/1624

Bulletin de l'Association belgo-palestinienne / Wallonie-Bruxelles asbl

Trimestriel n° 30, septembre 2006 - Dépôt : Bruxelles X - Agréation : P401130

EDITO

## Deux poids, deux mesures...

« Nous devrions lever les sanctions économiques contre l'Autorité palestinienne... » déclarait Tony Blair, deux jours avant la réunion du Conseil européen des Ministres des Affaires étrangères du vendredi 15 septembre dernier. Le Premier ministre britannique reconnaissait ainsi que l'Europe, malgré de multiples démentis, s'était bien accordée le vendredi 14 avril 2006 sur des « sanctions » à l'encontre des Palestiniens. Lesquels, accusés d'avoir démocratiquement mal voté, Madame Ferrero-Waldner, Commissaire européen, décidait la suspension de l'aide européenne à l'Autorité palestinienne. L'Europe s'alignait ainsi sur les USA et le Canada dans une action de blocus exigée par le gouvernement israélien.

Malgré le désaveu d'une part importante de l'opinion publique, de journalistes de renom, d'ONG et d'associations de droits de l'Homme et malgré le refus de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) d'assurer un service minimum aux populations vulnérables de Palestine, car ce n'est pas là son mandat, les services de Monsieur Solana et l'Envoyé spécial pour le Proche-Orient de l'UE, Monsieur Otte, se sont évertués à nier l'évidence de cette prise en otage massive de la population palestinienne afin d'obliger le Hamas à se plier au diktat israélo-américain.

Confrontés aux mouvements européens de solidarité et aux parlementaires qui exigeaient la reprise urgente de l'aide humanitaire en faveur des populations palestiniennes, appel étonnamment relayé par le représentant en Palestine de la Banque Mondiale et les organisations spécialisées des Nations Unies, l'Union européenne suggérait alors un « mécanisme temporaire d'aide aux Palestiniens » destiné à financer une partie des besoins de la population palestinienne, en attendant la reprise de l'aide à l'Autorité palestinienne.

Ces engagements « temporaires » de l'UE ne seront pas tenus, d'abord parce qu'il y a la guerre, ensuite parce que l'UE n'a pas la maîtrise de l'accès aux populations, en particulier à Gaza. En suspendant l'aide et en ne prenant aucune sanction à l'encontre d'Israël pour qu'il reverse les taxes confisqués et dus aux Palestiniens, l'UE a contribué à plonger les Palestiniens dans une crise alimentaire, sanitaire, sociale et économique sans précédent. Au lieu d'assister les victimes, l'UE a donc préféré assister les occupants en laissant Israël impuni et ce, en violation flagrante des obligations qui lui sont dictées par des réglementations internationales codifiées dans le droit humanitaire.

Tony Blair a donc établi la vérité en parlant de « sanctions économiques » contre les Palestiniens. Pendant ce temps, Israël, lui, poursuit tranquillement sa guerre d'occupation et de colonisation en Palestine, sans qu'aucune sanction ne soit le moins du monde envisagée à son égard, au motif que cet Etat participe à la guerre insensée « contre le terrorisme » déclenchée par les Etats-Unis.

Nous devons donc poursuivre et amplifier la campagne européenne demandant qu'Israël soit sanctionné pour crimes de guerre au Liban et en Palestine (4e Convention de Genève). Nous devons également continuer à revendiquer que nos Etats se conforment à leurs engagements pris à l'AG des Nations Unies le 24 juillet 2004 et sanctionnent Israël qui poursuit la construction du Mur de séparation en territoire palestinien. « Israël doit démanteler le Mur », dit l'Avis de la Cour Internationale de Justice du 9 juillet 2004 mais Israël doit aussi rétablir le statu quo ante et indemniser les Palestiniens lésés, dit la Cour. En sera-t-il de même à Gaza et au Liban ?

« Pas de livraisons d'armes à un pays en guerre » prévoient la plupart de nos législations européennes. Or, nos pays poursuivent une coopération scientifique et commerciale intense en matière d'armement avec Israël.

Quand l'Europe se décidera-t-elle à sortir de la politique des deux poids, deux mesures et à suspendre, au titre de l'Article 2 sur la protection des droits de l'Homme, l'Accord d'association UE-Israël, tant que ce dernier occupe, détruit et colonise la Palestine ?

Ce 15 septembre, le Conseil des ministres européens, sous la pression des Etats-Unis et d'Israël, a décidé de « prolonger de trois mois le mécanisme temporaire d'aide aux Palestiniens », en clair de prolonger la prise en otage de la population palestinienne pour faire plier le Hamas afin qu'il forme un autre gouvernement d'union nationale (Fatah-Hamas) s'engageant à respecter 3 principes : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et reconnaissance des accords antérieurs, les mêmes 3 principes qu'Israël viole et peut violer impunément.

Pierre GALAND  
19 septembre 2006